



Rapport du Président sur le prix et la qualité du service assainissement

PÉRIMÈTRE DE L'EX CC SUD DIJONNAIS EXERCICE 2016

STRATORIAL FINANCES
13 rue de Charenton, 75012 PARIS
Tél. : 01.42.60.15.18 - Fax : 01.42.60.15.73
www.stratorial-finances.fr

PRÉAMBULE

- ✓ Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation par le Président au Conseil Communautaire du rapport annuel sur le prix et sur la qualité du service public d'assainissement (art. L-2224-5).
- ✓ Ce rapport a été établi conformément aux dispositions notamment du décret 95-635 du 6 mai 1995 et de l'arrêté du 2 mai 2007 (modifié par arrêté du 3 décembre 2013) relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.
- ✓ Ce rapport vise à rendre compte de :
 - La consistance et la performance du service rendu;
 - Les aspects financiers de la gestion du service;
 - La conformité du service à la réglementation.

SOMMAIRE

✓ Caractéristiques techniques du service	Page 4
✓ Tarification et recettes du service	Page 16
✓ Indicateurs de performance	Page 21
✓ Financement des investissements	Page 37
✓ Projets à l'étude	Page 41
✓ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	Page 43

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

Présentation du territoire desservi

- ✓ Suite au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Côte d'Or, la CC de Gevrey Chambertain, Pays de Nuits Saint Georges et du Sud Dijonnais ont fusionné au 01/01/2017 des CC de Gevrey Chambertain, Pays de Nuits Saint Georges et du Sud Dijonnais.
- ✓ L'ex CCSD se composait de 9 communes: Barges, Broindon, Corcelles les Cîteaux, Epernay sous Gevrey, Noiron sous Gevrey, Saint-Philibert, Saulon la Chapelle, Saulon la Rue et Savouges.
- ✓ **L'ex CCSD s'étendait sur 49,6 km² et compte selon estimation 5 399 habitants desservis.**

MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service public d'assainissement de la CCSD est exploité à travers un contrat de Délégation de Service Public :

- Nature du contrat: Affermage
- Nom du délégataire : Veolia
- Périmètre du service : Barges, Saulon la Chapelle, Saulon la Rue, Broindon, Corcelles les Citeaux, Epernay sous Gevrey, Noiron sous Gevrey, Saint Philibert, Savouges
- Date d'effet du contrat : 01/01/2013
- Date d'échéance : 31/10/2028
- Avenant:
 - 01/02/2016 : Intégration de 2 postes de relèvement, action dératissage, impact de la loi Brottes, nouveau tarif, nouveau plan prévisionnel de renouvellement, modification indice

A noter qu'au 31/12/2015, les communes de Barges, Saulon la Rue et Saulon la Chapelle ont intégré le périmètre du service

MISSIONS RÉALISÉES PAR LE DÉLÉGATAIRE

- ✓ Exploitation, entretien et réparations des ouvrages;
- ✓ Contrôle des installations ANC;
- ✓ Interventions curatives et préventives : curage (10% du linéaire) et ITV (2% du linéaire), désobstructions, nettoyage préventif des avaloirs et grilles;
- ✓ Réalisation des branchements (hormis renforcement et extension);
- ✓ La gestion des boues et sous produits;
- ✓ Gestion clientèle;
- ✓ Renouvellement : remplacement à l'identique du matériel électromécanique;
- ✓ Investissements: lagune de Corcelles, mise en sécurité des PR, débitmètre, 8 télégestion et 9 sondes de niveau;
- ✓ Télésurveillance des ouvrages et intervention en cas de défaut 7j/7, 24h/24;
- ✓ Analyses et contrôles réglementaires;

FAITS MARQUANTS DE 2016

✓ Usine :

- ✓ Bonne performance épuratoire sur l'ensemble des stations.
- ✓ La reprise du chemin d'accès de la roselière de Noiron-Sous-Gevrey suite aux inondations de Novembre 2014 a été réalisée en Février 2016.
- ✓ Concernant la step de Saulon-La-Chapelle, en prenant en compte les perspectives d'évolution, elle va atteindre très prochainement sa capacité maximale. Une étude a été lancée fin 2016 pour étudier son remplacement.

✓ Réseau :

- ✓ La reprise du chemin d'accès du PR de la lagune de Broindon a été réalisée en Juillet 2016.
- ✓ 1850 ml de curage réalisés à Saulon-La-Chapelle et Saint-Philibert.
- ✓ Présence d'ECP sur les communes de Saulon-La-Rue et Saulon-La-Chapelle.

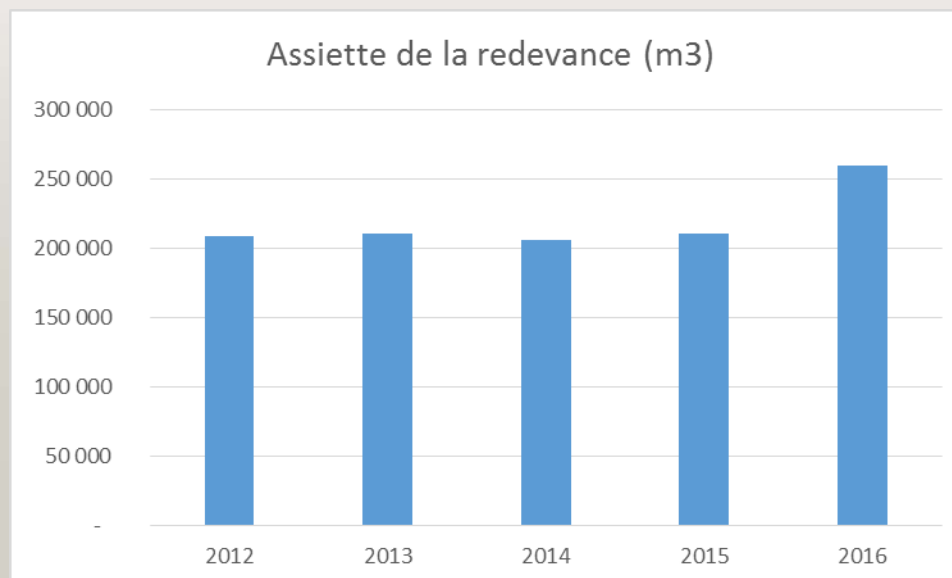
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE ET CONVENTIONS DE DÉVERSEMENT

- ✓ Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
- ✓ **Le nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement collectif en 2014 est de 5 399.**
- ✓ Il existe une convention de déversement avec le Syndicat Mixte du Dijonnais pour le déversement d'effluents dans le réseau de la Commune de Féney.

LE NOMBRE D'ABONNÉS ET VOLUMES

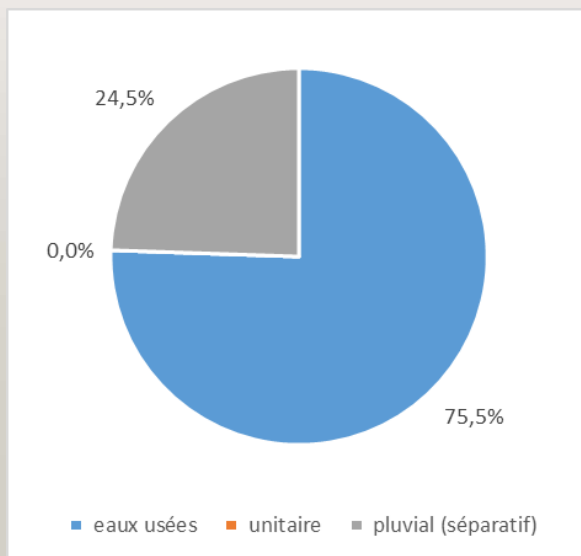
- ✓ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- ✓ Le tableau ci-dessous récapitule les données pour l'ex CCSD :

	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Nombre d'usagers	1 928	1 980	2 040	2 070	2 132	3,0%
Assiette de la redevance (m3)	208 603	210 757	205 528	209 890	259 452	23,6%
Volume par abonné	108	106	101	101	122	20,0%



OUVRAGES DE COLLECTE

Linéaire de canalisations en (ml)		
Gravitaire	Total	
<i>dont eaux usées</i>	45 127	72,2%
<i>dont unitaire</i>	-	0,0%
<i>dont pluviales (séparatif)</i>	17 377	27,8%
Total Gravitaire	62 504	88,0%
Refoulement	8 531	12,0%
<i>dont eaux usées</i>	8 531	12,0%
Total canalisations	71 035	



Postes	trop plein
PR Barges	non
PR Broindon lagune	non
PR Broindon Route de Noiron	non
PR Corcelles Citeaux Lavoir	non
PR Corcelles Citeaux Ramures	non
PR Epernay Buisson d'Argent	non
PR Epernay Grande Rue	non
PR Noiron sous Gevrey	non
PR Saint Philibert	non
PR Saulon Château	non
PR Saulon Hameau de Layer	non
PR Saulon la Milleraie	non
PR Saulon la Sans Fond	non
PR Saulon Lavoir	non
PR Saulon le Levant	non
PR Saulon lot. Champs des Vign	non
PR Saulon lot. les Rosières	non
PR Saulon Salle de l'Union	non
PR Saulon 4 vents	non
PR Savouges lotissement	non
PR Savouges Route de Noiron	non

LES OUVRAGES D'ÉPURATION

Roselière d'Epernay:

UDEP	Capacité épuratoire DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)
Station Saulon la Chapelle SI	135	2 250	455
Lagune Broindon	15	250	38
Lagune Corcelles les Citeaux	43	717	144
Roselière Epernay sous Gevrey	15	250	50
Roselière Noiron sous Gevrey	108	1 800	270
Roselière Saint Philibert	36	600	72
Total consolidé	352	4 067	1 029



BILAN DES BOUES ET AUTRES SOUS-PRODUITS

✓ L'intégralité des boues de la STEP de Saulon la Chapelle a été évacuée en agriculture de manière conforme à la réglementation:

	Produit brut (t)	Matière sèche (t)	Siccité (%)	Destination conforme (%)
Valorisation agricole	920	34,9	3,79%	100%

✓ Les sous-produits:

	2012	2013	2014	2015	2016
Refus de dégrillage évacués en Centre de stockage de déchets (t)					
Refus de dégrillage évacués vers une autre STEP (t)	4	7	5	6	2
Sables évacués en Centre de stockage de déchets (t)					
Sables évacués vers une autre STEP (t)		5	4	5	5
Graisse évacuées en Centre de stockage de déchet (m3)					
Graisses évacuées vers une autre STEP (m3)	2	2	5	5	3,2

En 2016 :

- ✓ Les quantités de refus de dégrillage sont en baisse.
- ✓ Les quantités de sables sont stables
- ✓ Les quantités de graisses sont en baisse.

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LE DÉLÉGATAIRE

Surveillance	2015	2016	N/N-1
Longueur de réseau inspecté ml	104,0	-	
Tests à la fumée	3 500	-	

✓ Aucune inspection n'a été réalisée en 2016

Désobstruction	2015	2016	N/N-1
Nb de désobstruction sur réseau	4	5	25,0%

✓ En 2016 le délégataire a réalisé 5 désobstructions.

Curage préventif	2015	2016	N/N-1
Longueur de réseau curé	700	1 850	164,3%
Longueur totale du réseau	53 658	53 658	0,0%
Curage en % du réseau	1,30%	3,45%	164,3%

✓ En 2016, le délégataire a curé préventivement 1 850ml sur le service (3,45% du linéaire).

RENOUVELLEMENT ET TRAVAUX NEUFS

Opérations de renouvellement réalisées	
Site	Équipement
PR BARGES N.2	POMPE N°1
PR BARGES N.2	POMPE N°2
PR NOIRON	POMPE N°1
PR SALLE DE L'UNION	ARMOIRE ELECTRIQUE
PR SALLE DE L'UNION	TELEGESTION
PR SALLE DE L'UNION	POMPE
PR SAVOUGES RTE DE NOIRON	ARMOIRE DE COMMANDE
PR SAVOUGES RTE DE NOIRON	HYDRAULIQUE ET ACCESSOIRES

Branchements neufs	
Rue	Commune
RUE DES ACACIAS	SAULON LA RUE
RUE DES ACACIAS	SAULON LA RUE
RUE DE NOIRON	SAVOUGES
RUE DU PRE FLEURI	SAVOUGES
RUE DU PRE FLEURI	SAVOUGES
RUE DE L'EGLISE	CORCELLES-LES-CITEAUX
RUE DES CHENES	CORCELLES-LES-CITEAUX
RUE DU NOYER ROSE	EPERNAY-SOUS-GEVREY
ROUTE DE BROINDON	BARGES
ROUTE D'IZEURE	NOIRON-SOUS-GEVREY

- ✓ Les équipements ci-dessus ont fait l'objet d'un renouvellement au titre de la garantie pour un 20 774€ en 2016. Aucun renouvellement n'a été imputé sur le compte de renouvellement.
- ✓ 10 nouveau branchements ont été réalisés.

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

FACTURES POUR 120 M³

Facture 120m3	Qté	01/01/2016		01/01/2017		Variation
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	%
		HT	HT	HT	HT	
EAU						
<i>Part Délégitaire</i>						
Abonnement (y.c. compteur)			65,48		65,59	0,2%
Consommation	120	1,09	131,18	1,09	131,39	0,2%
Sous-total 1	120		196,66		196,98	0,2%
<i>Part Collectivité</i>						
Abonnement (y.c. compteur)			15,00		15,00	0,0%
Consommation	120	0,75	90,42	0,75	90,42	0,0%
Sous-total 2	120		105,42		105,42	0,0%
Total eau HT			302,08		302,40	0,1%
soit prix moyen au m3			2,5173		2,5200	
Assainissement						
<i>Part Délégitaire</i>						
Abonnement (y.c. compteur)			25,15		25,15	0,0%
Consommation	120	1,05	125,56	1,05	125,56	0,0%
Sous-total 1	120		150,71		150,71	0,0%
<i>Part Collectivité</i>						
Abonnement (y.c. compteur)			10,00		10,00	0,0%
Consommation	120	0,0800	9,60	0,0800	9,60	0,0%
Sous-total 2	120		19,60		19,60	0,0%
Total assainissement HT			170,31		170,31	0,0%
soit prix moyen au m3			1,4192		1,4192	
Taxes d'environnement						
Redevance pollution	120	0,2900	34,80	0,2900	34,80	0,0%
Redevance prélèvement	120	0,1000	12,00	0,1000	12,00	0,0%
Redevance Modernisation Réseaux	120	0,16	19,20	0,16	18,60	-3,1%
Total taxes HT			66,00		65,40	-0,9%
soit prix moyen au m3						
TOTAL Facture						
Prix total HT	120		538,39		538,10	-0,1%
TVA			38,14		38,10	-0,1%
Prix total TTC	120		576,53		576,20	-0,1%
Prix m ³			4,8044		4,8017	-0,1%

Eau potable :

La part délégataire est en hausse de +0,2%. La part de la collectivité reste stable.

+0,1%

Assainissement :

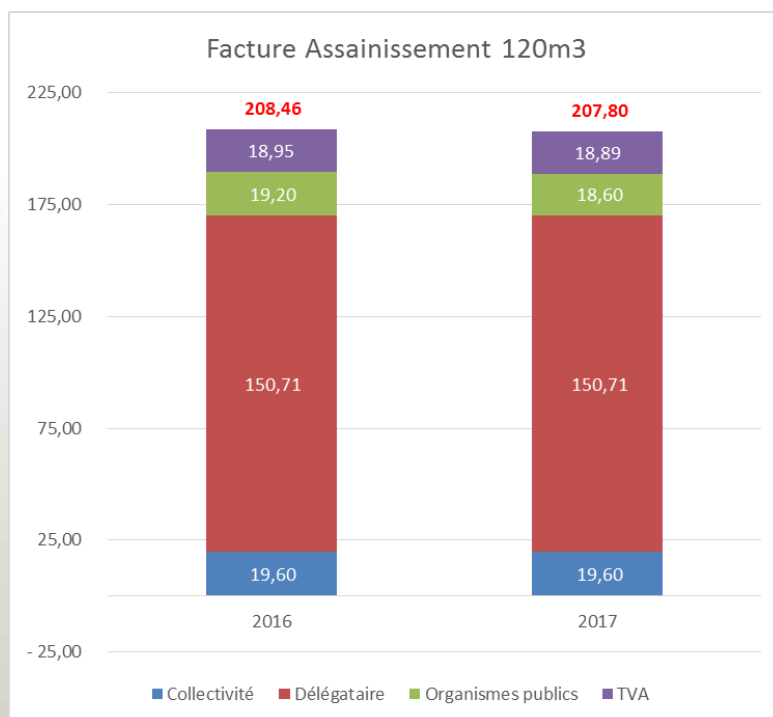
Les parts délégataire et de la collectivité sont restées stables

-0,9%

Les redevances sont en légère baisse de -0,9%.

4,8017 €TTC/m³ en 2017

FACTURE ASSAINISSEMENT POUR 120 m³



Assainissement	2016	2017	%
Collectivité	19,60	19,60	0,0%
Déléataire	150,71	150,71	0,0%
Organismes publics	19,20	18,60	-3,1%
TVA	18,95	18,89	-0,3%
TOTAL	208,46	207,80	-0,3%
Prix au m3 TTC	1,74	1,73	-0,3%

CA 2016

	2015	2016	N/N-1
Total recettes réelles	182 860	197 255	8%
Vente de produits	165 088	153 799	-7%
<i>Redevance AC</i>	56 252	52 833	-6%
<i>Redevance ANC</i>			
<i>Travaux</i>	107 500	100 000	-7%
<i>Autres</i>	1 337	966	-28%
Subvention d'exploitation	17 772	43 456	145%
Produits exceptionnels			
Total dépenses réelles	66 152	64 369	-3%
Charges courantes non financières	44 483	40 061	-10%
<i>Charges à caractère général</i>	44 483	20 807	-53%
<i>Autres charges</i>		19 254	
Charges courantes financières	21 669	20 897	-4%
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	21 669	20 897	-4%
Charges exceptionnelles		3 411	
Epargne brute de l'exercice	116 709	132 886	14%

✓ Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse en raison de la subvention d'exploitation.

✓ Les dépenses réelles de fonctionnement sont en diminution en raison de la baisse des charges à caractère générales.

✓ Il en résulte une épargne brute en hausse, se situant à 133 k€ en 2016.

CARE NET DU DÉLÉGATAIRE

CARE €	2015	2016	Variation
PRODUITS	336 799	301 581	-10,5%
Exploitation du service	323 548	283 143	-12%
Travaux attribués à titre exclusif	13 251	18 939	43%
Produits accessoires	-	501	
CHARGES	302 139	266 624	-11,8%
Personnel	118 234	94 181	-20%
Energie électrique	25 474	24 560	-4%
Produits de traitement	3 093	1 951	-37%
Analyses	1 818	1 337	-26%
Sous-traitance, matières et fournitures	61 613	77 351	26%
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles	3 109	4 081	31%
Autres dépenses d'exploitation	42 893	38 417	-10%
<i>Télécommunications, poste et télégestion</i>	11 003	8 198	-25%
<i>Engins et véhicules</i>	9 639	7 395	-23%
<i>Informatique</i>	11 030	10 601	-4%
<i>Assurance</i>	2 671	692	-74%
<i>Locaux</i>	10 920	9 653	-12%
<i>Divers</i>	- 2 370	1 878	-179%
Frais de contrôle	1 331	380	-129%
Contribution des services centraux et recherche	14 996	11 688	-22%
Charges relatives aux renouvellements			
<i>Garantie de continuité de service</i>	16 762	10 056	-40%
<i>Fonds contractuel</i>	4 432	4 703	6%
Charges relatives aux investissements (programme)	8 274	2 338	-72%
Charges relatives aux investissements (fonds)	-	4 430	
Pertes sur créances irrécouvrables&contentieux	112	770	588%
RESULTAT AVANT IMPOT	34 660	34 957	0,9%
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	11 551	11 650	
RESULTAT	23 109	23 307	

✓ En 2016, le délégataire présente des recettes d'exploitation en baisse alors que tarifs et volumes sont en hausse

✓ Les charges sont également en forte diminution, nous pouvons notamment relever les écarts suivants :

- *Personnel (-20%)*
- *Sous-traitance (+26%)*
- *Contributions aux services centraux (-22%)*
- *Garantie de renouvellement (-40%)*

✓ **Le résultat d'exploitation est resté stable**

INDICATEURS DE PERFORMANCE

SYNTHÈSE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Principaux indicateurs	Valeur	Evolution	Objectif	Recommandation / Commentaire
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	ND		100%	Nombre potentiel d'abonnés non disponible
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	100%	Stable	100%	Conformité de l'évacuation des boues
Taux de conformité de la collecte des effluents	ND		0%	Donnée Police de l'eau
Taux de conformité des équipements d'épuration	ND		100%	Donnée Police de l'eau
Taux de conformité des performances des ouvrages d'épuration	ND		100%	Le délégataire présente toutefois la conformité vis-à-vis de la Directive européenne et à l'arrêté préfectoral
Taux de conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté	100%	Stable	100%	
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	ND		120	Données collectivité
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30	stable	120	Nécessité d'améliorer la connaissance des réseaux afin de pas connaître de doublement de la redevance Agence de l'Eau
Points noirs sur le réseau /100km	0	Stable	<10	
% du linéaire de canalisations inspectés par caméra	0	baisse	2%	Pas d'ITV en 2016
% du linéaire de canalisations curées	3,4%	hausse	10%	Niveau correct
Taux moyen de renouvellement de canalisations	ND			Données collectivité
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3,39	baisse	<10 ans	Niveau satisfaisant
Taux d'impayés	0,16%	hausse	0,50%	Niveau bon
Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	0	stable	0	Niveau bon
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	stable	0	Niveau bon

P201.1 TAUX DE DESSERTE PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

✓ Le taux de desserte par le réseau d'assainissement correspond au ratio entre le nombre d'abonnés du service d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

	Données élémentaires	2015	2016	%
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)	Nombre d'abonnés desservis	2070	2132	3%
	Nombre d'abonnés potentiels	ND	ND	ND
	Valeur	ND	ND	ND

P.202.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (entre 0 et 120)		
0	Absence de plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ou plan très incomplet	
10	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes, et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
15	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques (10pt si pour la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations sont renseignées, 1pt supplémentaire par tranche de 10% de linéaire renseigné en plus)	15
15	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux (10pts si la moitié du linéaire total des réseaux est renseigné, 1pt supplémentaire par tranche de 10% de linéaire renseigné en plus).	0
15	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée (10pts + 1pt par tranche de 10% de linéaire renseigné en plus).	0
10	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...).	0
10	Inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées ;	0
10	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	0
10	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux	0
10	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation.	0
10	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	0
Total		30

P.202.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

- ✓ Suite à la modification réglementaire du barème de l'indice, le service n'atteint pas le seuil des 40 points (sur les 45 premiers points attribuables).
- ✓ En conséquence, un plan d'actions est à mettre en œuvre pour que :
 - D'une part, la valeur de l'indice atteigne la valeur seuil de 40 points afin que le service dispose durablement du descriptif détaillé **et ne soit pas soumis à un doublement de la redevance de l'Agence de l'Eau** ;
 - D'autre part, le service puisse bénéficier des points additionnels compris entre les cotations 45 et 120 points du nouveau barème en vigueur ; points additionnels d'ores et déjà accessibles pour le service mais non comptabilisables compte-tenu de la toute nouvelle réglementation.

P.203.3 CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS

- ✓ Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – **s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.**
- ✓ Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.
- ✓ **Cette information doit être récupérée auprès de la Police de l'eau. Le délégataire ne fournit pas de donnée sur ce point.**

P.204.3 CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION

✓ Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

✓ Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité des stations ne peut pas être saisie et est renseigné automatiquement par les services de l'Etat à partir des données ROSEAU.

✓ Calcul: Moyenne de la conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage.

UDEP	Charge moyenne annuelle de pollution organique reçue par UDEP en kg DBO5/J	Conformité
Station Saulon la Chapelle	81	ND

P.205.3 CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION

✓ Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

✓ Le délégataire précise qu'il n'a pas reçu le mode de calcul de cet indicateur à la date d'établissement du rapport. Toutefois pour la Station de Saulon, la conformité est de 100 en 2016 au regard de la Directive Européenne et de l'arrêté préfectoral.

P.206.3 TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES

- ✓ Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :
 - le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur
 - la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

✓ Le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toute les filières}} * 100$

- ✓ Les données du service sont les suivantes :

STEP SAULON	2016
MS admis par une filière conforme (T)	34,9
MS admis par toutes les filières (T)	34,9
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%

P.251.1 TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS

- ✓ L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{Taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

- ✓ En 2016 le taux est de 0 pour 1000 hab.

P252.2 POINTS NOIRS DU RÉSEAU DE COLLECTE

- ✓ Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).
- ✓ Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.
- ✓ Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau = $\frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$
- ✓ **Aucun point noir n'est identifié par le délégataire**

P253.2 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX DE COLLECTE

- ✓ Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.
- ✓ Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

✓ Taux moyen de renouvellement =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

- ✓ Le délégataire n'indique pas de renouvellement de réseaux. Il convient également d'intégrer les renouvellements réalisés par la collectivité pour établir cet indicateur.

P254.3 CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU

✓ Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

✓ Conformité des performances des équipements d'épuration =
$$\frac{\text{Nombre de bilans conformes}}{\text{Nombre de bilans réalisés}} * 100$$

✓ En 2016, le taux est de 100%.

P.255.3 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS EN MILIEU NATUREL

L'indice est compris entre 0 et 120, les 20 points des parties B et C ne pouvant être obtenues que si la partie A atteint au moins 80 points. Pour les valeurs d'indice entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaire n'est possible que si les étapes précédentes sont réalisées. Les données des services 1 et 2 ne sont pas fournies.

A. Eléments communs à tous types de réseaux		Exercice 2016
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	
10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	
20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	
10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	
10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	
B. Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
10	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) à l'azote organique total	
C. Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	
Valeur de l'indice		nc

P257 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

✓ Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

✓ Toute facture impayée au 31/12/[N] est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

✓ Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente =
$$\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31/12 de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

✓ Les données du service sont les suivantes :

	2012	2013	2014	2015	2016
Montant des impayés au 31/12/N en €TTC (sur factures N-1)	105	46	304	1 114	1 857
Montants facturés N-1 en €TTC	1 362 737	1 451 284	1 531 296	1 655 684	1 157 998
Taux d'impayés	0,01%	0,00%	0,02%	0,07%	0,16%

P 258.1 TAUX DE RÉCLAMATIONS

- ✓ Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).
- ✓ Il se calcul comme suit :

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix laissant une trace écrite)}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 100$$

- ✓ Les données du service pour l'exercice 2016 sont :

	2016
Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	0
Nombre total d'abonnés du service	2 132
Taux de réclamations pour 1000 abonnés	0

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

MONTANTS FINANCIERS

- ✓ Le tableau ci-dessous récapitule les montants financiers des travaux de la CCSD pour l'exercice 2016 :

	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 376,58 €
Montants des subventions d'investissement	- €
Montants des contributions du budget générales en €	- €

- ✓ **2 376 € d'investissements ont été réalisés en 2016.**

DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ

- ✓ La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

- ✓ Durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice =
$$\frac{\text{encours de la dette au 31/12/N}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

- ✓ Pour l'exercice 2016 les données de la CCSD sont les suivantes :

		Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		450 704,44 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	17 183,92 €
	en intérêts	26 240,10 €
Epargne brute		132 885,99 €
Durée d'extinction de la dette (année)		3,39

INVESTISSEMENTS & AMORTISSEMENTS

- ✓ Le tableau ci-après résume l'état des immobilisations de la CCSD:

Acquisitions (valeur d'origine)	Dont exercice 2016
8 084 870,32 €	2 377 €
Amortissements au 31/12/2016	Dont exercice 2016
2 926 484,29 €	153 801,00 €
Valeur nette comptable au 31/12/2016	
5 158 386,03 €	

- ✓ Au 31/12/2016 le cumul des amortissement était de 2 926 484€. La dotation aux amortissements de l'exercice a été de 153 801€.
- ✓ En 2019 il est prévu dans le cadre du contrat de DSP du service 2 la réhabilitation de la Lagune de Corcelles – Roselière avec une participation de la CCSD à hauteur de 150 000€

PROJETS À L'ÉTUDE

PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU DÉLÉGATAIRE

- ✓ Au niveau de la station d'épuration, la capacité de stockage des boues est très limitée. Il conviendra d'étudier la possibilité de réaliser un épandage de printemps ou d'augmenter la capacité de stockage du bassin.
- ✓ Une réflexion est à avoir concernant le traitement des boues (préparation et injection des réactifs + table d'égouttage). En effet, celui-ci est obsolète. La table d'égouttage se situe à l'extérieur entraînant une détérioration rapide des équipements.
- ✓ Une réflexion est à engager sur l'épandage des boues car l'agriculteur actuel qui reçoit les boues a averti qu'il risquait de mettre fin à son activité à la fin de l'année 2017. Il est constaté qu'il est de plus en plus difficile de trouver des agriculteurs qui souhaitent épandre des boues de station d'épuration.
- ✓ Concernant le point A2 de la STEP, il convient de mettre en place un suivi des déversements au milieu naturel. Le point A2 n'est pas situé physiquement sur la STEP, il est situé au niveau du PR Milleraie.

ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

ABANDONS DE CRÉANCES OU VERSEMENTS À UN FOND DE SOLIDARITÉ

- ✓ Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.
- ✓ Entrent en ligne de compte :
 - les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
 - les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).
- ✓ Concernant cet indicateur, les données du service sont les suivantes :

	2016
Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	1
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	83 €

OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

- ✓ Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.
- ✓ **Aucune opération de coopération décentralisée.**